



11 janvier 2006

C 1/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 22 février 2006)

Résumé des décisions municipales de mi-octobre à fin décembre 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de mi-octobre à fin décembre 2005.

SwissLife – Cession : la Municipalité a pris acte de la lettre du 10.10.2005 par laquelle la société citée en titre informe qu'en vertu de nouvelles directives de placement internes, elle est tenue de procéder à une restructuration du portefeuille de prêts. Certains prêts seront donc cédés à d'autres établissements financiers.

Deux prêts ont été contractés par la Ville de Pully auprès de cet établissement, à savoir:

- prêt 2999058 d'un montant de Fr. 5'000'000.— échéance au 30.06.2010;
- prêt 2999091 d'un montant de Fr. 5'000'000.— échéance au 06.09.2010.

Ces derniers seront cédés, avec comme date de valeur au 19.10.2005, à la Banque Dexia Municipal Agency (France).

Groupe régional de Lausanne – Journée romande des personnes atteintes de la sclérose en plaques (SEP) : la Municipalité a pris acte de la lettre de remerciements du 12.10.2005 pour la mise à disposition de la Maison Pulliérane, à titre gracieux, lors de la journée mentionnée sous rubrique.

D'autre part, le groupe régional de Lausanne souligne l'excellente collaboration des différents services communaux concernés.

Naturalisations – Séances d'audition des 28.09 et 30.11.2005 : la Municipalité a admis de donner un préavis favorable pour M. Arnaud Paintin, M. Ali Yilmaz, M. Christian Roggero, M. Vladimir Tolstoguzov, Mme Solange Waselle et M. Bojan Mihajlovic, M. Luca Pinelli Gentile, M. Ottavio Casella, Mme et M. Renato Cipolli, Mlle Elisa Laget et Mlle Hélène Jeanjean, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

Naturalisations facilitées – Décision d'octroi de la bourgeoisie : la Municipalité a admis de donner un préavis favorable pour Mlles Roberta Marques et Natalia Pereira, MM. Roberto Genovese, Sandro De Pari, Marco Offredi, Mlle Tamara Santos, Mme Claudia De Pinho Cardoso et sa fille Raquel, ainsi que pour M. Borko Mihajlovic, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Informatique – Correction du réseau : la Municipalité décide d'autoriser la dépense de Fr. 3'653.— TTC pour l'adaptation du réseau informatique de la bibliothèque des jeunes et du centre de documentation.

Actions CVE – Certificats nominatifs : la Municipalité a pris acte de la lettre du 20.10.2005 du Groupe CVE - Romande Energie SA informant que le délai de réponse imparti étant échu, aucun actionnaire prioritaire ne s'est porté acquéreur de nos titres.

Dès lors, les actions que la Municipalité a mises en vente seront transformées en actions librement négociables, en même temps que celles des autres communes concernées.

Afin d'éviter une baisse importante des cours, il lui est suggéré d'échelonner, le cas échéant, la vente de nos actions.

Personnel communal – Dépliant "*Alcool au travail et dépendances*" : la Municipalité a adopté ledit dépliant, sous la forme présentée, et sa diffusion au personnel.

STEP – Etudes de faisabilité pour la réhabilitation – Adjudication pour des prestations d'ingénieur : la Municipalité a décidé de confier un mandat d'ingénieur spécialisé pour l'assistance à la réalisation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la STEP de Pully, pour un montant plafonné à Fr. 52'920.— TTC, conformément à ce qui a été planifié au budget.

Participation souhaitée au capital de Vaud tv s.a. – Fr. 80'000.— pour la Ville de Pully (cf objets N° 1003 du 22.06.2005 et 1106 du 13.07.2005) : la Municipalité a décidé de confirmer sa décision négative concernant une telle participation de la Ville de Pully, l'ensemble des communes de l'Est n'étant pas favorable au soutien de ce projet.

Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise : la Municipalité a pris acte de la correspondance du 06.11.2005 du fonds précité lui communiquant les montants prévus pour 2006 par la Commune de Lausanne (sous réserve de la décision du Conseil communal), en ce qui concerne les institutions soutenues par le fonds, à savoir:

• Béjart Ballet Lausanne	Fr. 3'785'000.—
• Théâtre de Vidy-Lausanne	Fr. 6'080'000.—
• Orchestre de chambre de Lausanne (OCL) (y compris concerts du dimanche)	Fr. 4'528'000.—
• Opéra de Lausanne (y compris Fonds retransmission Opéra en plein air)	Fr. 6'575'000.—
Total:	Fr. 20'968'000.—

Idéalement, selon la convention, la quote-part des communes devrait atteindre le 10% du montant précité, soit Fr. 2'096'800.—, divisé par les 135'558 habitants de la région = Fr. 15.46 par habitant - ce qui équivaldrait à une charge de Fr. 253'000.— pour la Ville de Pully - chaque commune pouvant toutefois fixer librement le montant de sa participation.

Décision est prise de s'en tenir à la participation habituelle, arrêtée à Fr. 200'000.—. La somme globale a été portée au budget 2006 et nécessite l'approbation du Conseil communal.

Création de la Section de l'Union Démocratique du Centre (UDC) Pully (VD) : la Municipalité a pris acte que les statuts de dite section ont été déposés au Greffe municipal.

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) – Proposition de nomination d'officiers au 01.01.2006 : la Municipalité a décidé de nommer, avec effet au 01.01.2006:

- le lieutenant Olivier Janin, à la fonction de quartier-maître, sans modification de grade;
- le sergent-major Didier Gerber, au grade de lieutenant;
- le lieutenant Claude-Alain Jacot au grade de premier-lieutenant.

Cure de Pully, avenue C.F. Ramuz 65 : la Municipalité prend acte de l'exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à vendre, dans le cadre des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement, 18 cures ne revêtant pas d'intérêt majeur sur le plan historique ou architectural, dont fait partie la Cure de Chamblandes, nonobstant notre lettre du 09.06.2005 décrivant les raisons pour lesquelles la vente de dite cure n'était pas possible, à laquelle le Canton n'a pas donné de réponse.

Greffé – Passeport-vacances – Révision des statuts de l'Association en faveur du passeport-vacances de la région lausannoise et augmentation du prix du passeport : la Municipalité a décidé d'accepter la révision des statuts de l'association en faveur du passeport vacances de la région lausannoise ainsi que l'augmentation du prix d'achat du passeport-vacances de Fr. 40.— à Fr. 50.— (de Fr. 35.— à Fr. 45.— dès le second enfant) pour le passeport dit "traditionnel" et de Fr. 30.— à Fr. 35.— pour le passeport "farniente".

Aide et soins à domicile – Participation financière des communes pour 2006 : la Municipalité a pris acte du courrier du 23.11.2005 de la Direction de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) l'informant que la participation financière par habitant, pour 2006, a été fixée à Fr. 48.—, montant correspondant au strict respect de la Loi du 05.12.1967 sur l'OMSV, qui impose que la participation de l'Etat et des communes soit paritaire. Le budget de l'organisme précité comporte trois parties essentielles:

- le pilotage et les services;
- la prévention et la santé scolaire;
- le financement de l'action des centres médico-sociaux.

Informations diverses – Commission intercommunale de la taxe de séjour - séance du 28.11.2005 : la Municipalité a pris acte que, suite à la demande de subvention faite par le Comité d'organisation du Festival de Pully Lavaux à l'heure du Québec, dite commission a décidé d'octroyer une aide financière de Fr. 36'000.— pour l'édition 2006, représentant le coût de la cantine pour y installer le «Village québécois».

Police – Centre sportif de Rochettaz : la Municipalité a admis de maintenir la signalisation actuellement en place, à savoir:

OSR 2.01 Interdiction générale de circuler dans les deux sens
en ajoutant la plaque complémentaire
« Accès aux courts de tennis autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars
Livreurs et Services publics autorisés
Sauf autorisations spéciales ».

Association Label Cité de l'énergie – Etat des lieux et évaluation de la politique énergétique communale, label cité de l'énergie : la Municipalité a admis de souscrire à la proposition de l'Association Label Cité de l'énergie en décidant d'entreprendre un état des lieux de la démarche pour l'octroi du Label Cité de l'énergie ®, en mandatant à cet effet Bio-Eco Sàrl à Cossonay-Ville pour un montant de Fr. 12'000.—.

Etudes – Association Label Cité de l'énergie – Campagne Display : la Municipalité a admis d'adhérer gratuitement à la campagne européenne Display TM en ratifiant la Charte et de se doter de l'affiche «Display», en priorité pour les bâtiments scolaires d'ici fin mars 2006, puis pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Finances – Gestion des différents fonds – Amélioration de la stratégie de placement : la Municipalité a décidé d'effectuer des placements en obligations de caisse pour des durées de 2 à 4 ans sur les fonds suivants:

- *Fonds Lina Borgeaud*
- *Fonds Provision à But social*
- *Fonds Jourdan*
- *Fonds Rentier Ecole*
- *Fonds E. Borgmann*
- *Fonds Ramel-Masnata*

25% du capital restera cependant disponible. Malgré le fait qu'un montant important reste sur le compte à un taux d'intérêt très bas, le rendement global de ces fonds va sensiblement augmenter.

Exploitation de la ligne TL N° 8 de Bellevaux à Paudex – Verrière : la Municipalité a pris acte du courrier du 16.12.2005 des Transports publics de la région lausannoise (TL), l'informant des mesures prises afin d'assurer une meilleure exploitation de la ligne de trolleybus N° 8 qui a fait, ces derniers temps, l'objet de nombreuses réclamations pour des raisons d'irrégularités, de non-respect de l'horaire et, enfin, de manque de capacité, ceci suite à la mise hors service de 28 trolleybus articulés.

Agrandissement du réservoir de Vers-chez-les-Blanc – Nouveau réservoir à la Montagne du Château : la Municipalité a pris acte du courrier du 16.12.2005 de la Direction des travaux de Lausanne par lequel, comme convenu, elle présente à la Municipalité une proposition financière relative à sa participation à la réalisation du réservoir de Vers-chez-les-Blanc, en intégrant dans la construction le volume de stockage dont la Ville de Pully a besoin. Ce volume serait facturé sur la base du coût de construction d'un m³

de volume de stockage. Selon ce principe, le prix du m³ est de Fr. 1'000.— pour une part dans le réservoir de Vers-chez-les-Blanc. En admettant des besoins évalués à 800 m³, notre participation serait Fr. 800'000.—.

La DTSI a été chargée d'examiner cette proposition.

Sports – Exploitation de Pully-Plage – Propositions pour la saison 2006 : la Municipalité a admis le principe des dates d'ouverture et de fermeture de Pully-Plage pour la saison 2006, soit du 20 mai au 3 septembre et la suppression de la gratuité de l'accès à Pully-Plage pour le 1^{er} août 2006.

Voirie – Service hivernal – Convention de déneigement avec l'Etat de Vaud - cf objet N° 1972 : la Municipalité a admis:

- de signer la convention pour la réalisation de prestations de service hivernal sur les routes cantonales «en traversée de localité»; cette dernière est renouvelable d'année en année, sauf résiliation avant le 1^{er} octobre;
- de prendre acte que les 4 tronçons concernés sont:
 - RC 777b: Pont-Paudèze - Carrefour Damataire Sud (37.65 ml);
 - RC 780a: Pont-Paudèze - Carrefour Damataire Nord (43.50 ml);
 - RC 773: entrée localité Val-Vert - Giratoire (201.50 ml);
 - RC 701b: tronçon en traversée du Hameau des Trois-Chasseurs (144.50 ml);
- que le coût lié à ces prestations devrait avoisiner Fr./an 1'000.— (avec de fortes variations selon les conditions météo).

Urbanisme et environnement – Projet de plan partiel d'affectation (PPA) - «C.F. Ramuz-Tirage» : la Municipalité a ratifié la lettre du 28.10.2005 qui sera adressée au Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT), accompagnée des documents suivants:

- le projet de plan partiel d'affectation susmentionné;
- son règlement spécial, accompagné du rapport 47 OAT;
- deux rapports annexes "Etude de circulation" et "Notice d'impact sur l'environnement";

pour examen préalable des services de l'Etat concernés, conformément aux articles 56 LATC et 13 RLATC.

S'agissant de l'aspect foncier, il est précisé que la Municipalité a pris une décision de principe favorable quant à un remaniement parcellaire, par un échange ou par une vente, de la parcelle communale N° 326 en faveur de la société Coop. Les modalités de cette cession seront convenues avant l'adoption de ce PPA par le Conseil communal.

Police des constructions – Projet de plan partiel d'affectation (PPA) "Boverattes" : la Municipalité a décidé de ratifier la lettre du 22.12.2005 qui sera adressée au Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT), accompagnée des documents suivants:

- le plan partiel d'affectation "*Boverattes*";
- le règlement spécial;
- le rapport d'aménagement 47 OAT, accompagné du plan directeur localisé (PDL) avec ses annexes.

pour examen préalable des services de l'Etat concernés, conformément aux articles 56 LATC et 13 RLATC.

LA MUNICIPALITE